



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 28/11/2025

Reçu en préfecture le 28/11/2025

Publié le

ID : 045-214500498-20251113-2025111307-DE

Préfecture du Loiret le 28/11/2025

Préfecture du Loiret le 28/11/2025

Conseil Municipal

Délibération numéro 2025111307

Date de la
convocation
07.11.2025

Date
d'affichage
07.11.2025

Nombres de
membre
En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq, le treize novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Présents : Mmes et Mrs. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Christian AMEUR, François DAUBIN, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, Aurélie DAUBIN, Sophie THIRET épouse ALLION.

Absents donnant pouvoir : Aurélia BLOT à Aurélie DAUBIN, Dominique BAUDOIN à Florence BONDUEL, Catherine FOUCAULT à Jean-Claude TONDU, Jonathan RÉMÉNÉ à Christian TOUSSAINT, Gilberte BADAIRE à François DAUBIN.

Absente : Ilona BERNY-VILFROY

Action culturelle programme « En scène » 2026

**Délibération
2025111307**

Pour 14
Contre 0
Abstention 0

Politique du Département du Loiret de renforcer l'attractivité du territoire Loirétain et garantir une politique culturelle dynamique pour tous : mis en place saison culturelle annuelle départementale « EN SCÈNE! » en participant de 60 % à l'achat d'une prestation pour tout spectacle dit des « arts vivants » (théâtre, danse, musique et arts du cirque) programmé par la commune et donné par une association culturelle ou un artiste installé dans le département du Loiret ou dans les départements de la Région Centre-Val de Loire et limitrophes (Cher, Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Nièvre, Seine-et-Marne, Yonne et Essonne) sur une commune autre que celle accueillant le spectacle.

Sur proposition de la commission municipale « sport, culture, vie associative et communication »,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

Valide :

- l'organisation d'un spectacle de danse pour enfants par l'association Etinc'elles (siret 848 786 612 00012) le 02.05.2026 pour un coût de 1 098.89 € TTC.

- sollicite une subvention du département du Loiret pour cette action dans le cadre du programme « En scène 2026 ». Spectacle subventionnable à hauteur de 60%. Pour les spectacles ayant lieu du 1er mars 2026 au 31 août 2026 → Date limite de dépôt au 31 décembre 2025.

*Le Maire,
Florence BONDUEL*

*Le Secrétaire de séance,
Sophie THIRET épouse ALLION,
Conseillère municipale.*

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>